

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES OBLATS
ET L'AUDIENCE DU PAPE

Le 9 octobre, Sa Sainteté Pie X a reçu en audience privée le Rév. P. Lavilardière, le nouveau supérieur-général des Oblats, élu le 23 septembre par 44 voix sur 50 !

Après qu'il eut entretenu très paternellement le chef de la famille Oblate, le Saint Père a passé dans la salle du trône où il a trouvé tous les membres du Chapitre à genoux pour recevoir sa bénédiction.

Le Pape a voulu donner sa main à baiser à chaque capitulant et il a pris la peine de compter chaque évêque oblat. Il y en avait neuf dont cinq représentaient le Canada, trois venus d'Afrique et un de l'Asie. Mgr Convire, archevêque de Colombo et Ceylan, ainsi que Mgr Pascal, Vicaire Apostolique de la Saskatchewan, n'avaient pu se rendre au chapitre.

En voyant cette réunion de missionnaires venus de toutes les parties du monde pour traiter des intérêts les plus graves d'un corps religieux qui vient de donner une preuve si évidente de sa vitalité à une heure bien grave de son histoire le Pape ému a adressé en latin, à l'assemblée, des paroles flatteuses sur le travail accompli dans la charité, l'union et l'unique souci du bien des âmes.

Après avoir fait remarquer que l'action exercée par les Oblats s'étendait au monde entier, le bon Pie X a souhaité à tous, les "consolations fortifiantes." Et d'une voix qui trahissait toute l'émotion de son âme, Pie X ajoutait: "Il est vrai que nous avons en vue que le service de Dieu et le salut des âmes mais, même dans l'accomplissement de ce devoir sacré, nous sentons que notre humanité a besoin d'être soulevée et soutenue par la grâce divine afin de ne pas défaillir."

Ces paroles témoignent assez de la souffrance de celui à qui a été confié, malgré lui, la sollicitude de toutes les églises: *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, comme dit St Paul.

Et comme Mgr l'Archevêque de St Boniface avait demandé au St Père la faculté d'accorder la bénédiction papale et d'appliquer aux objets de piété toutes les indulgences désirées, le Pape a ajouté: "A tous nos vénérables frères ici présents et à tous les supérieurs de communautés, Nous accordons la faculté de donner la bénédiction apostolique avec l'indulgence plénière, à leurs confrères, à leurs fidèles, aux communautés religieuses, aux confréries, aux associations qui leur sont con-